



**SYNDICAT DE TRANSPORT
ET DE TRAITEMENT
DES ORDURES MÉNAGÈRES
DE LA CORRÈZE**

Le Chadelbos
19600 Saint Pantaléon de Larche
Tél : 05 55 22 61 30
Fax : 05 55 22 64 10
Mail : syttom19@syttom19.fr
www.syttom19.fr

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL DU SYTTOM 19

Nombre de délégués titulaires en exercice :	20
Nombre de délégués suppléants en exercice :	19
Nombre de délégués présents :	14
Nombre de votants :	16
Nombre de pouvoirs :	2

PRÉFECTURE DE LA CORRÈZE
REÇU LE
22 DEC. 2015
CONTROLE DE LÉGALITÉ

L'an deux mille quinze et le 18 décembre à 15H15, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Départemental pour le Transport et le Traitement des Ordures Ménagères, dûment convoqué le 11 décembre 2015, s'est réuni au SYTTOM 19 au lieu-dit Le Chadelbos à Saint Pantaléon de Larche, sous la présidence de Monsieur Marc CHATEL.

Étaient présents : Madame Michèle GUILLOU, Messieurs Alain MAZET, Daniel GREGOIRE, Patrice SAINT RAYMOND, André LAURENT, Jean-Pierre AOUT, Michel SAUGERAS, Marc CHATEL, Michel PLAZANET, Jean-Louis LAGEDAMON, Henri GRANET, Hervé GOUTILLE, Jean-François LABBAT, Jean-Luc RONDEAU.

Absents excusés : Mesdames France ROUHAUD, Jeanine VIVIER, Messieurs Gérard FAISY, Bernard ROUGE, Francis HOURTOULLE, Daniel ESCURAT, Philippe JENTY, Jean-François LOGE, Xavier GRUAT, Jean-Marie FREYSSERLINE.

Pouvoirs : - Monsieur Jean-François MICHON à Monsieur Henri GRANET
- Monsieur Philippe JENTY à Madame GUILLOU

Le quorum étant atteint pendant toute la séance, le Comité Syndical du SYTTOM 19 peut valablement siéger et délibérer.



DELIBERATION N° 2015/12/20 : PRIX DE TRAITEMENT DES DECHETS POUR LE SIETOM DES 4 CANTONS

RAPPORTEUR : Monsieur Marc CHATEL.

Vu la délibération du Comité Syndical du SYTTOM 19 en date du 26 novembre 2013 concernant le partenariat entre le SIETOM des 4 cantons et le SYTTOM 19.

Vu la convention de partenariat signée entre le SIETOM des 4 cantons et le SYTTOM 19 en date du 12 décembre 2013.

Compte tenu des éléments budgétaires votés précédemment,

Monsieur Marc CHATEL propose :

- De fixer le prix de transport et de traitement des déchets du SIETOM des 4 Cantons à 111,60 € TTC TGAP incluse.
- De fixer le prix du tri des produits issus de la collecte sélective du SIETOM des 4 Cantons à 276,60 € TTC.

Monsieur Marc CHATEL invite les membres du Comité Syndical à délibérer sur cette proposition.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
A Saint Pantaléon de Larche, le 18 décembre 2015

Le Président,

Marc CHATEL. 

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le 22.12.2015...et publication ou notification du 22.12.2015

PRÉFECTURE DE LA CORREZE
REÇU LE

22 DEC. 2015

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ